



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU

13 OCTOBRE 2008

-=-=-=-=-

COMPTE RENDU N° 8

L'an deux mil huit, le treize octobre, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Ville d'EU s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de Madame Marie Françoise GAOUYER, Maire, par suite de la convocation faite par Madame la Maire dans le délai voulu par la loi.

Etaient présents : Mme GAOUYER, Mr LENGLET jusqu'à la 3^{ème} question, Mme COINTREL-CAREL, Mr BARBIER, Mme BRIFFARD, Mr GREBOVAL, Mme ROBILLARD, Mme VAS, Adjoint, Mme DUNEUFGERMAIN, Mr BEAUMES jusqu'à la 3^{ème} question, Mr SOUCHET, Mme SUEUR, Mme ELIE, Mr GAOUYER à partir de la 2^{ème} question, Mme MICHEL, Mr DUJEANCOURT, Mr LEBLANC, Mme DERAMBURE, Mr LEBEUF, Mr GOUET, Mme MAGNIER-AUGER à partir de la 2^{ème} question, Mr PARISY, Mme MALLET, Mr LAMORIL, Mme RADE, Mr VITAU.

Représentés : Mr LENGLET par Mme SUEUR pour la question n°4, Mr LEVESQUE par Mme BRIFFARD, Mr BEAUMES par Mme MICHEL pour la question n°4, Mr DIEPPOIS par Mme COINTREL-CAREL, Mr GAOUYER par Mme ELIE pour la 1^{ère} question, Mlle DELRUE par Mme ROBILLARD.

Absente excusée : Mme MAGNIER-AUGER pour la 1^{ère} question.

Les Conseillers présents, formant la majorité des Membres en exercice, Madame la Maire déclare la séance ouverte.

Mme la MAIRE : « Mesdames et Messieurs bonsoir. Je vais vous demander avant de commencer, de bien vouloir couper vos portables car ils s'entendent à l'intérieur de la sonorisation.

Nous allons donc pouvoir commencer ce Conseil Municipal qui, comme vous l'avez vu, à titre tout à fait exceptionnel a lieu un lundi à 18h et je vais vous expliquer ensuite pourquoi dans l'ordre du jour il a été de première importance de la faire aujourd'hui et non un autre jour.

1) DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Mme la MAIRE : « Pour la désignation d'un secrétaire de séance, en l'absence de monsieur Bastien DIEPPOIS, la deuxième personne la plus jeune est Mademoiselle Anne-Marie DELRUE elle a fait savoir qu'elle ne pourrait être présente ce soir donc je vous propose de nommer secrétaire de séance le troisième plus jeune conseiller municipal parmi les membres présents, je nomme donc Monsieur DUJEANCOURT Arnaud. »

COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Mme la MAIRE : « Le compte-rendu de la séance du 12 septembre dernier n'étant pas prêt en raison du délai entre les deux Conseils Municipaux, celui-ci vous sera transmis ultérieurement et soumis à votre approbation lors du Conseil Municipal prévu le 24 Octobre prochain. »

2) TRAVAUX DE RECONSTITUTION DE LA GRANDE GALERIE DU CHATEAU : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT, LA REGION, LE DEPARTEMENT

Mme la MAIRE : « La ville a délibéré en septembre 2004 pour solliciter du Département de Seine Maritime, de la Région Haute Normandie et de l'Etat (Direction régionale des affaires culturelles) des financements destinés à achever la restauration du château musée d'Eu et notamment la reconstitution de la galerie des Guise.

Pour des raisons liées aux difficultés de financement de cette opération et à un appel d'offres infructueux, les travaux n'ont pas été entrepris comme prévu en 2005. Le contrat de Plan Etat Région (CPER) autorisant la programmation des travaux pour l'automne 2009 après organisation d'un nouvel appel d'offres, il est demandé au Conseil Municipal de délibérer avant le 15 Octobre 2008 (soit 2 ans après la fin du CPER) pour demander aux financeurs potentiels des participations calculées par rapport au montant du Projet architectural et technique (PAT) réactualisé.

Le montant des travaux, honoraires, hausses et aléas comportant une tranche ferme (1 900 000 € H.T.) et une tranche conditionnelle (parquets en marqueterie pour 339 918 € H.T.), le total de l'opération est estimé à 2 239 918 € H.T, soit 2 678 942 € T.T.C. (valeur octobre 2008).

- Vu le plan de financement prévisionnel suivant,

Dépenses H.T	Recettes maximales attendues	
Montant de l'opération en € : 2 239 918 €	Subvention du CR (20%) :	447 983,6 €
	Subvention CG (30 %) :	671 975,4 €
	Subvention de l'Etat (30 %) :	671 975,4 €
	Total de subventions :	1 791 934,4 € (80%)
	Participation ville (20 %) :	447 983,6 €
Total des dépenses H.T : 2 239 918 €	Total des recettes H.T. :	2 239 918 €

Vous avez pu lire dans les documents qui vous ont été envoyés qu'il s'agit de refaire la salle des Guises, cette grande salle à l'étage qui a récupéré la plupart de ses tableaux et qui dans un projet qui existait déjà antérieurement, devait être refaite sur les murs avec des boiseries sachant que les tableaux étant accrochés sur le mur seront entourés de panneaux de bois et en l'état actuel, les plafonds ont été complètement refaits de mêmes que les lustres. »

Arrivée de Madame SUEUR.

Mme la MAIRE : « Je vous précise tout de suite que les lustres font l'objet de contestation dans la mesure où ils ne sont pas claires en tant que cristaux et nous démarrons une procédure par rapport à la réalisation de ces lustres. Mais là, nous sommes rassemblés ce soir sur le problème de la partie sur les 4 murs boisés qui doit recouvrir les murs et la partie plancher. Donc, pour m'éloigner un peu du texte que vous avez pu lire, il s'agirait de récupérer l'argent du contrat de plan. Alors qu'est ce que c'est qu'un contrat de plan ? C'est un plan de six ans qui est contractualisé avec l'Etat et il s'agissait en l'occurrence de l'Etat + la Région et la dernière partie étant la Mairie et éventuellement le Département puisqu'à l'époque, en 2000, quand avait été négocié ce contrat de plan, le Département ne s'était pas associé au tour de table. Donc il y avait de l'argent budgété par l'Etat qui était là et qui devait servir avant le 31 décembre 2006. Il se trouve que le projet avait été mis en avant par nos prédécesseurs et que l'appel d'offres qui avait été fait avait été rendu infructueux donc cela en était resté là et par des jeux de réunions multiples depuis le mois de mai, nous avons remobilisé l'Etat sur ces fonds dans la mesure où après avoir vérifié, nous nous sommes aperçus que sur ce fameux contrat de projet qui s'était terminé au 31 décembre 2006, il y avait possibilité maintenant qu'il existe un autre CPER (contrat de projet), tout à l'heure je vous ai évoqué le contrat de plan, maintenant ce sont des contrats de projets et bien il y avait peut être la possibilité de récupérer ces fonds qui avaient été prévus dans une copie en 2000 et c'est ce à quoi nous nous sommes attachés au travers de multiples réunions et l'Etat qui est venu discuter avec nous a consenti à cette démarche mais il faut que la délibération ait lieu avant le 15 octobre 2008, donc vous comprenez bien qu'il a fallu avancer le Conseil Municipal et nous ne l'avons avancé que pour les deux questions qui avaient un caractère d'urgence, vous verrez tout à l'heure en quoi le troisième point a un caractère d'urgence. Les autres sujets seront vus le 24 octobre. Donc l'Etat s'est mis autour de la table avec nous et il propose après avoir fait retravailler les techniciens de revoir à la hausse forcément le coût de ce chantier et nous sommes arrivés à la somme de 2 239 918 € H.T. Il est un petit peu complexe de

vous dire le toutes taxes parce que les taxes ne sont pas les mêmes sur tous les produits et l'Etat accepte sur cette base là de mettre au pot 30 % donc 671 975 €, le Conseil Régional 20 % ce qui fait 447 983 € et le Département à hauteur de 30 % c'est-à-dire 671 975 € donc il resterait, puisque le total de subvention qui en l'occurrence est maximum à 80 % et bien c'est ce à quoi nous sommes arrivés permettrait à la ville d'apporter son obole sur 447 983 €, je vous passe les centimes, sur deux exercices. Voilà ce qui est proposé dans la mesure où les sommes étaient revues et corrigées par le technicien qui doit s'appeler si je me souviens bien Monsieur MARTIN, et nous avons travaillé d'arrache pied y compris pendant l'été pour être en capacité de vous proposer ce projet ce soir après avoir été voir chacune des collectivités sur ce dossier. »

Arrivée de Madame MAGNIER-AUGER.

Arrivée de Monsieur GAOUYER.

Mme la MAIRE : « Avez-vous des questions ? Je peux en dire beaucoup plus mais je ne sais pas si vous souhaitez en savoir plus.

Je suppose que qui ne dit mot consent. Puisqu'il n'y a pas de questions c'est que les choses sont merveilleusement claires. Nous allons donc pouvoir passer au vote. »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise Madame la Maire ou son représentant à solliciter auprès de l'Etat, du Conseil Régional de Haute Normandie, du Conseil Général de Seine-Maritime les subventions les plus élevées possibles nécessaires à la réalisation de ce projet d'achèvement de reconstitution de la Galerie des Guise,
- autorise Madame la Maire ou son représentant à approuver et signer les projets de convention financière et de conventions spécifiques relatives à l'ensemble de l'opération,
- autorise Madame la Maire ou son représentant à engager les travaux sous réserve de l'attribution des subventions.
- autorise Madame la Maire ou son représentant à signer les marchés à intervenir avec les entreprises.

Les dépenses relatives à ces travaux seront inscrites aux BP 2009 et 2010.

Mme la MAIRE : « Pour le modalités, il s'agit bien sûr d'ouvrir un appel pour ce chantier et l'objectif serait que les travaux puissent commencer en septembre 2009 pour permettre une réouverture le plus tôt possible dans le courant 2010 puisqu'il s'agit aussi que le musée fonctionne au mieux sur cette rénovation qui sera la dernière phase de cette salle des Guises. »

Mme MALLET : « Les travaux imposent la fermeture complète du Musée ? »

Mme la MAIRE : « C'est une salle de passage quand même et y compris pour les techniciens du Musée. C'est quand même un travail de menuiserie avec beaucoup de poussières qui ne permet pas de faire travailler le personnel sur cette partie arrière ou alors nous allons regarder pour faire une entrée par un autre côté, mais nous avons en même temps un fonctionnement en sécurité à faire observer. En tout cas, tel que le déroulé a été prévu par Monsieur MARTIN il préconise une fermeture. »

Mme MALLET : « Sur une saison complète ou deux ? »

Mme la MAIRE : « Ce sera sur deux exercices mais ce sera un bout sur chaque année. »

3) ACQUISITION D'ŒUVRES D'ART DESTINEES AU MUSEE LOUIS-PHILIPPE : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FRAM (FONDS REGIONAL D'ACQUISITION DES MUSEES)

Mme la MAIRE : « Comme vous le savez, la famille du Comte de Paris et de Madame la Comtesse met en vente près de cinq cents objets, provenant des collections de la famille du Comte de Paris et de Madame la Comtesse qui seront présentés aux enchères le mardi 14 octobre prochain (vente Christie's). Cette vente aux enchères a lieu demain et pour permettre certaines acquisitions, nous avons mis en place un procédé exceptionnel.

Ce procédé exceptionnel consiste à ce qu'aujourd'hui le FRAM se sont réuni et en même temps nous-même nous nous réunissons de façon à avoir des autorisations sur des montants d'opérations.

La vente chez Christie's c'est demain, cela commence demain matin, cela va durer un certain temps puisqu'il y a à peu près 600 objets ou lots qui sont mis en vente et nous n'avons aucune idée compte tenu de l'intérêt pour le Musée sur les choses à vendre, vous comprendrez ce soir que je ne détaillerai pas les objets sur lesquels nous avons mis des options parce que c'est le côté délicat d'une vente aux enchères, il ne s'agit pas que demain il y ait d'autres personnes qui viennent interférer sur les possibilités d'achats. En tout cas avec l'aide de la Région et de l'Etat, nous avons obtenu et confirmation vient de nous en être donnée d'un montant d'opération toutes taxes comprises de 53 170 € et cette somme va nous permettre d'aller à cette vente aux enchères dans la mesure où vous savez très bien qu'une vente aux enchères ce n'est pas évident. Nous avons mis notre dévolu sur un certain nombre d'objet avec une estimation, ces objets nous leurs avons ajouté un surcoût de 30 %, c'est ce qui se pratique généralement, et nous espérons avec cette somme pouvoir acquérir un certain nombre d'objets qui nous permettrait d'être toujours en phase avec les grandes étapes de constructions du Château, avec la vie de Louis Philippe et avec la vie du Comte de Paris.

Donc le Conseil Régional pourrait nous en apporter 40 %, l'Etat lui aussi 40 % et la ville d'Eu mettrait 20 %.

Alors vous allez me dire, 10 634 € quelle est la possibilité pour la ville d'Eu alors que vous avez tous dû voir que dans le livre du budget primitif qu'il n'y avait que 3 500 €. Pour compléter cela, nous avons la possibilité d'avoir les sommes qui viendraient des Amis du Musée, il y a eu deux entrées possibles. Les Amis du Musée et tout le mailing de la Ville d'EU qui a été contacté avec une lettre signée par moi-même et Monsieur DUPARC pour solliciter les uns et les autres pour venir abonder les sommes que les Amis du Musée peuvent avoir. »

Mme MALLET : « Justement dans les opérations antérieures, les Amis du Musée étaient quelques fois amenés à mettre une somme allant quelques fois jusqu'à 10%. Durant les deux dernières années ils ont eu la donation de Mademoiselle GET, donc je suis étonnée qu'il n'y ait pas de participation de cette association qui soit dans le budget qui est établi ce soir. »

Mme la MAIRE : « C'est exactement ce que je viens de dire. »

Mme MALLET : « Mais ils participent ou pas ? »

Mme la MAIRE : « Oui, ils participent. Ils ont tout à fait le droit de reverser à la ville ce qui permet à la ville d'avoir le feu vert ici en Conseil Municipal avant l'opération et compte tenu d'informations que je peux avoir à ce jour, compte tenu de ce qui est arrivé nous allons sûrement pouvoir aller au-delà de cela. Mais lorsque le document a été rédigé il y a dix jours, c'est l'estimation raisonnable que nous avons préféré faire figurer. »

Mr VITAUX : « Donc pour l'instant, vous n'avez pas d'éléments concrets, de chiffres, suite à l'appel de mécènes que vous avez distribué au fichier municipal. »

Mme la MAIRE : « Le fichier municipal, pour l'instant, nous ne l'avons pas différencié, nous avons mis ensemble tous les chèques. »

Mr VITAUX : « Donc nous devons comprendre par là qu'au vu du solde qu'il reste à ce budget acquisition du musée, il y aurait au minimum une aide de 6 000 € de la part d'autres mécènes et les membres des Amis du Musée. »

Mme la MAIRE : « Nous vous confirmerons au Conseil Municipal suivant les sommes exactes puisqu'il arrive des chèques tous les jours. »

Mr VITAUX : « Vous avez dit que vous espériez faire l'acquisition de plusieurs objets, est ce que ce seront des objets visibles plus que dans le passé à savoir autre qu'une tasse et une sous tasse par exemple. »

Mme la MAIRE : « Je retiens votre question et je donne la parole à Monsieur GASTON. »

Mr GASTON : « Excusez moi, c'était le téléphone d'astreinte et c'était d'une extrême urgence puisque le FRAM s'est réuni cet après midi à propos des 80 % et le FRAM est prêt à nous accompagner plus haut que l'estimation indiquée sur la délibération ; cela signifierait que l'idée serait peut être de maintenir la participation de la Ville à hauteur de 20 % avec un maximum de 10 000 € en participation puisqu'il serait possible que le FRAM nous accompagne si le montant des enchères dépasse les 50 000 € ; ils ont tenu à nous prévenir même s'ils savaient que nous étions en réunion de Conseil. Donc sachons que cette délibération n'est peut être pas figée. »

Mme la MAIRE : « Donc ce qu'il faut retenir au travers de tout cela c'est que nous sommes à 40 % au Conseil Régional, 40 % à l'Etat, 20 % Mairie dont les Amis du Musée et les sommes vont au-delà de cela. »

Mme MALLET : « Je peux poser la question la question de savoir qui va gérer ces enchères. Est-ce que vous avez confié cela à quelqu'un de compétent ? »

Mme GAOUYER : « Oui, nous avons confié cela à quelqu'un dont c'est le métier. »

Mme MALLET : « Qui sera rémunéré ? »

Mme la MAIRE : « Non, qui est employé de la Commune. »

Mme MALLET : « Est-ce que nous pourrions dans l'avenir savoir les acquisitions qui vont être faites, elles vont imposer des mises sous vitrines donc il y aura un surcoût et sûrement une sur enchère de notre assurance. »

Mme la MAIRE : « Effectivement mais à chaque fois que l'on achète, nous sommes obligés d'estimer notre propriété ; bien entendu je pense que là-dessus nous ferons ce que nous devons faire, je ne vois pas la particularité de la question. Mais tous les jours nous achetons des ordinateurs ou autres choses donc tous les jours notre patrimoine augmente. »

Mme MALLET : « Nous ne sommes quand même pas dans le même patrimoine qu'un ordinateur qui est déclassé dans quelques années, là, je pense que ce sont des objets qui prendront de la valeur donc je voudrais savoir si la somme qui est mise là par la Ville, c'est une somme de base, après se greffent des choses qui ne sont pas sur la même ligne budgétaire c'est-à-dire l'assurance et l'achat de vitrines sécurisées je suppose. »

Mme la MAIRE : « Mais au début de mon installation quand vous m'avez donné les pouvoirs, vous m'avez donné cela. »

Mme MALLET : « Mais je ne mets pas en cause vos pouvoirs Madame, je veux simplement être informée du coût supplémentaire que ces acquisitions seront amenés à avoir. »

Mme la MAIRE : « Vous verrez lors de la différence avec l'exercice 2009, effectivement chaque chose achetée nécessite comme une voiture aux ateliers, ou une place de garage, un contrat d'assurance, ce sont nos devoirs à partir du moment où effectivement il y a du patrimoine qui entre. C'est, je dirai, basique de ce qui va avec une acquisition. Je ne comprends pas ce qui vous dérange. »

Mme MALLET : « Je suis désolée que vous ne compreniez pas, ma question est : que ce sont tout de même des ventes connues sur le plan mondial ; tout le monde sait qu'il y avait la vente de ces objets là. Tant mieux si nous en avons « réservé » simplement vous ne pouvez pas comparer une voiture, un garage avec des objets qui sont uniques au monde puisque c'est de la famille de France, certains ont des sensibilités vis à vis de cette famille, donc ma question est simplement de savoir quel surcoût il y aura parce que lorsque nous avons acquis les tableaux du Château écossais il y a eu un surcoût donc je voulais savoir dans les mois à venir quel va être le surcoût ? Je veux que ce soit différencié de si nous avons une voiture de plus ou trois ordinateurs. »

Mme la MAIRE : « Nous vous le dirons une fois que nous aurons acquis les biens. Je ne vais pas vous présenter un tableau d'assurance avant même de savoir si demain nous achèterons une petite cuillère en argent ou un énorme tableau et tout cela viendra à l'avenir et comme je vous le disais vous verrez tout cela avec le compte administratif et le budget prévisionnel, ce sera normalement inscrit parce que cela fait partie de nos devoirs vis-à-vis de la gestion de ce qui est dans cette Mairie et cela changera tous les jours et nos contrats d'assurance sont perpétuellement revus puisqu'au fur et à mesure que nous acquérons des choses et bien c'est signifié à chaque société d'assurance qui a compétence sur ceci ou cela ; même lorsque nous achetons une tondeuse, il y a une déclaration à l'assurance, c'est quelque chose qui ne me tracasse pas en tant que tel en tout cas je voudrais finir mon propos en vous disant que ce musée est plein de choses exceptionnelles. Donc à musée exceptionnel, assurance exceptionnelle, qui a été contractée par mes prédécesseurs et là-dessus nous espérons que dans toutes les lignes de ces contrats d'assurances, tous les cas de figures ont été vus y compris l'ajout, puisque depuis que

nous sommes en charge depuis 7 mois, il s'agira dans quelques semaines d'avoir les premiers ajouts mais Monsieur GASTON confirmez moi qu'il n'y a rien d'exceptionnel dans la mise en place des choses d'assurance. »

Mr GASTON : « Non. Nous suivons la procédure habituelle. »

Mme MALLET : « Mais ma demande n'est pas exceptionnelle, c'est simplement d'être informé. »

Mr GASTON : « Je voulais surtout insister sur la décision de la commission FRAM puisque c'est la DRAC qui vient de nous appeler, ils nous suivent complètement étant donné l'intérêt de cette vente. C'est assez exceptionnel. »

Mme la MAIRE : « En plus l'intérêt qu'ils ont montré sur leurs deux dernières visites sur les choix que nous avons faits à l'intérieur de cette vente qui comme je vous le disais représente un peu plus de 600 objets. »

Mr VITAUX : « Vous venez un peu de donner une réponse, à savoir que dans ce vaste catalogue qui était riche en produits et riche en coût vous avez repéré plus ou moins 600 produits. »

Mme la MAIRE : « Non c'est eux qui proposent 600 produits et nous en avons retenu quelques uns. »

Mr VITAUX : « Cela me paraîtrait un peu faible par rapport au vu des montants qui étaient sur le catalogue qui était à disposition de tout le monde, il n'y aura pas de tondeuse à gazon mais j'espère qu'il y aura plus qu'une tasse et une sous tasse comme je vous le disais tout à l'heure. »

Mme la MAIRE : « Si vous considérez qu'avec 53 000 € voire plus, compte tenu des informations que Monsieur GASTON vient de donner et de celles que j'ai eues des Amis du Musée aujourd'hui, je pense que nous serons plutôt au-delà de cela et j'espère le 24 octobre pouvoir vous donner le détail de tout cela. En tout cas il est clair que les grandes étapes de construction du château c'est un objectif pour nous, la vie de Louis Philippe vous avez pu le voir les uns et les autres, si vous avez consulté ce qui est en vente chez Christies' ce qui est très important dans cette vente c'est que nous sommes sur des moments de la vie hors règne de Louis Philippe et puis sur la vie du Comte de Paris, petit fils de Louis Philippe, il y a tout un tas d'objets qui ont eux aussi de l'intérêt. En fait, nous sommes dans beaucoup d'intérêt scientifique et muséographique et nous avons cherché à être claires, nettes et précises pour permettre une avancée à l'intérieur de ce musée et surtout une cohérence par rapport à tout cela. »

Mr VITAUX : « Suite à l'acquisition qui pourra être faite de cette dotation, pensez-vous perpétuer l'histoire et inviter les membres de la famille de France pour célébrer cet événement lorsque nous aurons reçu les différents biens. »

Mme la MAIRE : « Je trouve votre question étonnante, même très étonnante. Ce sont des objets qu'ils avaient en propriété et qu'ils vont nous vendre et vous voulez que je les en remercie ? Alors que c'est peut être même avec les impôts des Eudois que ces objets ont été achetés. »

Mr VITAUX : « Madame, je vous demandais simplement si vous alliez perpétuer ce qui se faisait dans le passé, c'est tout. »

Mme la MAIRE : « Moi je me contente de cette réponse là. »

Cette vente représente une des dernières opportunités d'acquérir des souvenirs historiques d'une telle provenance et de compléter les collections du musée enrichies depuis 1982 concernant principalement

- **Les grandes étapes de constructions du château,**
- **La vie de Louis-Philippe.**
- **La vie du comte de Paris**

Le coût d'acquisition de ces oeuvres étant estimé à 40 900 € et la somme des frais liés à la vente aux enchères fixée à 12 270 € TTC, le total de l'opération représente 53 170 €.

- Vu le plan de financement prévisionnel suivant,

Dépenses	Recettes maximales attendues FRAM
Montant de l'opération en € : 53 170 €	Subvention du CR (40%) : 21 268 € Subvention de l'Etat (40 %) : 21 268 €
	Total de subventions : 42 536 (80 %)
	Ville d'Eu : 20 % 10 634 €
Total des dépenses: 53 170 €	Total des recettes : 53 170 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise Madame la Maire ou son représentant à solliciter du Fonds régional d'acquisition des musées la subvention la plus élevée possible nécessaire à l'acquisition de ces objets du quotidien ayant servi à la famille d'Orléans,
- autorise Madame la Maire ou son représentant à signer les contrats d'achat de ces oeuvres

Mr GOUET : « Madame, j'aimerais faire une remarque concernant les deux points que nous venons d'adopter à l'unanimité, je voudrais apporter une précision essentielle qui justifie notre vote positif.

Nous sommes bien évidemment pour toutes les décisions favorables à la sauvegarde du patrimoine eudois et à l'enrichissement des collections du musée, surtout lorsqu'il s'agit, comme c'est aujourd'hui le cas de la famille d'Orléans dont le nom a toujours été étroitement lié à la Ville d'Eu.

Toutefois, je ne peux m'empêcher de penser qu'il y a peu de temps, alors que nos positions autour de la table étaient inversées, vous n'eussiez point manqué de faire des remarques acerbes sur le coût imposant de la reconstitution d'une salle du château et des acquisitions du musée.

- les droits d'auteurs.

- N°117/08 Passation d'un contrat de location et de maintenance d'un photocopieur avec la Ste RICOH – 92143 CLAMART Cédex – pour les besoins du groupe scolaire Brocéliande (côté Rostand).
Montant de la location : 210 € H.T./trimestre soit 251,16 € T.T.C./trimestre auquel s'ajoutera pour la maintenance un forfait copie noir et blanc de 0,0075 € H.T./copie.
Ce contrat est conclu pour une durée de soixante mois à partir de la date d'installation.
- N°118/08 Passation d'une convention avec AIR LIQUIDE – 69792 SAINT PRIEST CEDEX – pour la mise à disposition d'emballage de gaz pour les services techniques de la Ville.
Montant de la cotisation annuelle : 172 € T.T.C.
La convention a pris effet au 1^{er} octobre 2008, pour une durée de 3 ans, résiliable annuellement par l'une ou l'autre des parties sous réserve d'un préavis de 3 mois.
- N°119/08 Passation d'un marché à bons de commande de fourniture de sables, gravillons, enrobés à froid et tout venants avec la SAS SAMOG – 76340 NESLE-NORMANDEUSE.
Ce marché à bons de commande est conclu sans minimum ni maximum. Les tarifs et rabais appliqués sont annexés à l'acte d'engagement et disponibles auprès du service des marchés publics.
Ce marché est conclu pour vingt quatre mois à compter de sa notification.
- N°120/08 Passation d'un marché à bons de commande de fourniture d'enrobés à chaud avec la STE D'ENROBAGE DU VAL DE SEINE SEVS – ROUXMESNIL BOUTEILLE – 76379 DIEPPE Cédex.
Le marché à bons de commande est conclu sans minimum ni maximum. Les tarifs et rabais appliqués sont annexés à l'acte d'engagement et disponibles auprès du service des marchés publics.
Ce marché est conclu pour vingt quatre mois à compter de sa notification.
- N°121/08 Passation d'un contrat de location et de maintenance d'un photocopieur avec la Ste RICOH – 92143 CLAMART Cédex – pour les besoins de la Salle Michel Audiard.
Montant de la location : 96 € H.T./trimestre soit 114, 82 € T.T.C./trimestre auquel s'ajoutera pour la maintenance un forfait copie noir et blanc de 0,00979 € H.T./copie.
Ce contrat est conclu pour une durée de soixante mois à partir de la date d'installation.
- N°122/08 Ajout d'un complément aux tarifs des boissons déjà existants à la salle Michel Audiard :
- Verre de vin blanc, rouge, rosé l'unité 1.00 €
- N°123/08 Passation d'un contrat avec le BUREAU D'ETUDES-CONTROLE ET MAINTENANCE (B.C.M.) - 59500 DOUAI pour l'entretien et la vérification des circuits de protection contre la foudre de la Collégiale, du Château et de la Chapelle des Jésuites.

Montant de la cotisation annuelle : 392 € H.T. Le prix de la prestation est révisable annuellement.

Ce présent contrat prendra effet au 1^{er} janvier 2009, pour une durée de 3 ans, renouvelable une fois pour la même période, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties au moins deux mois avant l'expiration de chaque période.

- N°124/08 Passation d'un marché complémentaire à l'étude de faisabilité et de programmation pour la transformation des anciennes écuries du château en musée, avec le CABINET D'ETUDES AUBRY & GUIGUET PROGRAMMATION – 75011 PARIS.
Le montant de la prestation à engager au titre de ce contrat s'élève à 15 940 € H.T. soit 19 064, 24 € T.T.C.
- N°125/08 Passation d'un avenant à la convention de partenariat signée avec l'OFFICE DE DIFFUSION ET D'INFORMATION ARTISTIQUE DE NORMANDIE – 76130 MONT SAINT AIGNAN – afin de modifier l'aide accordée pour l'accueil du spectacle « Voyage dans l'Europe musicale du 18 ème siècle » au Théâtre Municipal. Le montant de l'aide est modifié et arrêté à la somme de 3 700 € au lieu de 4 000 €.
- N°126/08 Passation d'un contrat avec l'Entreprise « PRODUCTIONS ILLIMITEES » - 75008 PARIS – pour l'organisation du spectacle « SEUL » qui aura lieu au Théâtre du Château le jeudi 9 octobre 2008.
Le montant de la prestation s'élève à 4 300 € H.T. soit 4 536,50 € T.T.C.
La Commune également en charge les droits d'auteurs.
- N°127/08 Passation d'un contrat avec la SARL MAD MINUTE MUSIC - 93400 SAINT OUEN – pour la production du spectacle « HUUN HUUR TU » qui aura lieu le 21 octobre 2008 au Théâtre du Château.
Montant de la prestation : 5 500 € H.T. soit 5 802,50 € T.T.C.
La Commune prendra en charge les transports locaux, l'hébergement et les repas pour 5 personnes ainsi que les droits d'auteurs.
- N°128/08 Passation d'un contrat avec l'ASSOCIATION ALPHERA – 91470 FORGES LES BAINS – pour une animation d'orgue de barbarie (le Zinzin de Fanny et Antoine) les 6 et 7 décembre à l'occasion du marché de Noël 2008.
Montant de la prestation : 1 150 € T.T.C.
La Commune prendra en charge les repas de midi des artistes et les droits d'auteurs.
- N°129/08 Passation d'un contrat avec l'ASSOCIATION GREENBOW'S SHADOW – 76700 HARFLEUR – pour une animation musicale (initiations danse et concert country) le 6 décembre 2008 dans le cadre du marché de Noël 2008.
Montant de la prestation forfaitaire : 1 000 €.
La commune prendra également en charge les repas des artistes (8 personnes) et les droits d'auteurs.
- N°130/08 Attribution à titre gracieux d'une concession de 2 m_ pour une durée de 30 ans (n° d'enregistrement : 2 425, n° de concession : 3 202) dans le cadre de travaux d'aménagement du cimetière.

- N°131/08 Passation d'une convention de mécénat avec L'ENCRE MARINE – 76260 EU – pour un soutien financier à la politique culturelle du Théâtre Municipal pour la saison 2008-2009
- N°132/08 Passation d'une convention de mécénat avec la STE BRESLE DIFFUSION PRESSE – 76260 EU – pour un soutien financier à la politique culturelle du Théâtre Municipal pour la saison 2008-2009.

b) Courrier reçu :

Lettres de remerciements :

- . Centre Henri Becquerel pour l'attribution d'une subvention communale
- . Association Rando Pédestre IBE pour l'attribution d'une subvention communale
- . Société de Tir du Canton d'Eu pour l'accueil reçu à l'occasion de la venue de la Société de Tir de HAAN.
- . Le Tennis de Table Mers-Tréport-Eu remercie la Ville d'Eu et l'OMS pour la mise en place du week-end des sports organisé les 6 et 7 octobre 2008.
- . Courrier du Préfet de la Région Haute-Normandie pour les inondations et coulées de boue du 28 mai 2008 – reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

Mr VITAUX : « Concernant les points dans les informations diverses, je voulais connaître, concernant le point 124/08, la destination finale pour ce local ? »

Mme la MAIRE : « Je ne comprends pas là Monsieur, nous avons vu cela dans un Conseil Municipal précédent, il s'agit d'un marché complémentaire de faisabilité. Je vous ai annoncé cette même somme le soir du Conseil Municipal, c'est ce que vous y lisez là au titre d'information. »

Mr VITAUX : « Je voulais savoir si vous aviez, vous, une destination concernant l'usage de ce local. Ce sera la définition que va faire ce cabinet. »

Mme la MAIRE : « Oui nous en parlerons après. Laissons le travailler, rendre sa copie et choisir, éclairer. Donc là, je ne suis pas en capacité de vous répondre là tout de suite, or ce que j'ai dit l'autre fois au Conseil Municipal qui évoquait le sujet GUERLAIN et la passation de ce marché complémentaire. Vous vous rappelez que le marché complémentaire à l'étude de faisabilité en passant de cette façon là, cela nous permettait d'avoir le même cabinet de façon à faire du comparable.

Monsieur LENGLET devant partir, il donne pouvoir à Madame Brigitte SUEUR. »

Mr BEAUMES : « Je vous prie de m'excuser mais je suis obligé de m'absenter pour une autre réunion. »

Mme la MAIRE : « Départ de Monsieur Vincent BEAUMES qui donne pouvoir à Madame Monique MICHEL. »

Mr LAMORIL : « Par rapport au point 117/08 et 121/08, il s'agit de la société RICOH pour le contrat de location et la maintenance du photocopieur. Pouvez-vous m'expliquer pourquoi il y a presque une différence du simple au double avec la même société pour le même photocopieur? »

Mme la MAIRE : « C'est un appareil beaucoup plus simple à Audiard. »

Mr LAMORIL : « Parce que d'un côté nous avons une location de 210 € HT par trimestre et de l'autre côté elle est réduite à 96 €. C'est quand même une grosse différence. »

Mme la MAIRE : « Oui mais on ne vous a pas précisé les gabarits. Quand il s'agit d'un photocopieur couleur etc, nous ne sommes pas du tout pareils ce ne sont pas les mêmes fonctions du tout. C'est le même nom de société, je vous rejoins. »

Mr LAMORIL : « Parce que moi je lis que c'est pour des copies en Noir et Blanc, je n'avais pas vu qu'il s'agit d'un copieur couleur. Ce doit être le n°117/08 où il y a la couleur en plus. »

Mme la MAIRE : « Techniquement ce n'est pas du tout les mêmes appareils. »

Mr LAMORIL : « Je vous remercie. »

Mr GOUET : « Moi c'était simplement pour détendre un petit peu, je voulais savoir s'il y avait un rapport entre le point n°122/08 avec le tarif du verre de vin rouge et le point n° 116/08 concernant la compagnie PICOLLA. »

Mme la MAIRE : « Comme le précise ma voisine de gauche, ce n'est pas PICOLLO mais PICOLLA.

Avez-vous d'autres questions ? »

Mr GOUET : « Pour les questions diverses, je me permets de vous en présenter deux.

La première concerne la rue Alexis Carrel.

Le 30 Mai dernier, le Conseil Municipal a décidé de débaptiser la Rue Alexis Carrel pour lui donner le nom de Darwin.

Nous nous sommes opposés à cette décision et je me souviens vous avoir alors demandé dans mon intervention, si vous aviez consulté pour cela, les riverains concernés.

N'ayant pas obtenu de réponse, notre groupe a donc décidé de procéder personnellement à ce sondage.

Les résultats en sont édifiants.

Sur 45 questionnaires déposés dans les boites aux lettres, 20 nous sont revenus comportant explicitement un rejet de votre décision.

Vous savez que dans ce genre d'enquêtes, un pourcentage de retour de l'ordre de 15% est considéré comme positif car il convient de tenir compte des personnes sans opinion, de celles qui n'ont pas trouvé le questionnaire, des absents, des indifférents.

Or, dans ce cas, nous avons un retour favorable sur questionnaire qui atteint 44 % et c'est tout simplement remarquable.

Le verdict des urnes nomades est implacable : Il nous semble Madame le Maire et Mesdames et Messieurs les Conseillers que vous devriez tenir compte de la « vox populi » et de l'avis de vos électeurs. »

Mme GAOUYER : « J'entends que vous avez eu 20 réponses par rapport à 45 habitations. Nous avons eu un certain nombre de gens en mairie qui n'ont pas été en même que vos réponses sûrement mais en tout cas nous avons eu un certain nombre de remarques comme quoi ils avaient été très intéressés par l'accompagnement que nous avons fait auprès d'eux pour les modifications de cartes grises puisque c'est la seule transformation qui est obligatoire et il y a même eu un Monsieur qui avait été habitant de la rue du Tréport et qui a vu sa rue se faire appeler rue Duhornay et il a même ajouté : à l'époque on ne m'avait pas accompagné par rapport à cela et une collègue qui est ici rue Jacques Anquetil et qui habitait à l'époque rue du Stade, a regretté qu'à l'époque il n'y ait pas eu d'accompagnement. Vous avez vos réponses, j'ai les miennes dans la mesure où je me suis expliquée largement en temps et en heure et nous l'avions déjà fait précédemment lorsque vous faisiez des débaptisés de noms de rue ou des nouveaux baptêmes de noms de rue, nous avons déjà été contre cette appellation Alexis Carrel, nous avons défendu nos arguments, vous nous les aviez toujours refusés, aujourd'hui nous sommes passés avec ce nom Darwin qui comme je vous l'ai dit fera l'objet d'une conférence sur le sujet, une conférence qui sera une conférence débat, vous restez campés sur votre position et moi je reste campée sur la mienne, sachant que nous, avec les propositions, nous faisons de l'accompagnement. »

Mr GOUET « Je peux passer à la deuxième et la dernière pour ce qui me concerne. Cela concerne la commission extra municipale du Théâtre. Lorsqu'au lendemain de la rénovation du Théâtre du château, nous avons décidé de faire vivre ce lieu de prestige par l'embauche d'une directrice et de la création d'une commission extra municipale chargées toutes deux de la programmation, le Conseil Municipal s'est entouré de sachants extérieurs, spécialistes de la gestion théâtrale et a ouvert la commission à l'opposition. Lors du renouvellement de cette commission en Avril dernier, vous avez décidé avec votre majorité, de remercier sans autres égards, (voir la lettre que vous a adressée Mme de Lardenelle) tous ceux qui avaient fait vivre le Théâtre pendant 5 ans. Surtout, vous n'avez laissé nulle place à l'opposition, ni même à ceux qui sont à l'origine de la renaissance à Eu de cet outil culturel, sans oublier bien sûr l'apport essentiel du Théâtre des Charmes et du Lycée. Pour ma part, je n'ai même pas hérité d'un strapontin et lorsque vous concédez une place à l'opposition, il me semble que ce n'est pas à la majorité qu'il appartient de décider quel sera le représentant de l'opposition. C'est pourtant ce qui a été fait : article 23-6 oblige. Ce sont à nouveau des démarches anti-démocratiques dont je souligne les effets pervers. »

Mme GAOUYER : « Quelle est la question ? »

Mr GOUET : « Ce n'est pas une question, c'est une remarque. »

Mme GAOUYER : « Je m'étonne que vous vous étonniez que je n'ai pas remercié les gens. »

Mr GOUET : « Si, vous avez remercié ».

Mme GAOUYER : Oui, mais moi je voudrais faire une question de politesse. La question de politesse c'est quant on est élu, quant on désigne une commission, quand le mandat s'achève, on remercie ses partenaires. Il est de bon ton, à chaque municipalité qui est en place, quand le contrat s'arrête, de faire des remerciements. Moi j'aurais souhaité que ces remerciements, vous les fassiez vous-même avant la fin du mandat. D'autant plus que vous avez profité d'une année de plus pour avoir le temps de le faire puisque ce n'est pas un mandat de 6 ans que vous avez eu mais un mandat de 7 ans. Donc, il aurait été de bon ton à votre niveau puisque vous me faites un cours

de politesse et de démocratie, que vous remerciez vous-même les gens qui étaient durant cette période et qui vous accompagnaient et qui en l'occurrence n'étaient pas des élus et qui ont fait leur travail dignement, correctement et ont permis d'arriver à cet état du Théâtre et comment il vit. Alors, vous trouvez que c'est anti démocratique, je vous laisse vos mots, en tout cas, si pour le représentant de l'opposition vous avez quoi que ce soit à redire, vous en avez l'habitude, je vous conseille de déposer plainte et de faire ce qu'il faut pour aller à l'encontre d'un vote qui m'a semblé démocratique mais nous n'avons sûrement pas derrière le même mot les mêmes valeurs. »

Mr GOUET : « Ce n'était pas à moi de remercier les gens qui me donnaient entièrement satisfaction et dont je ne comptais pas me séparer, je ne vois vraiment pas pourquoi je leur aurai adressé une lettre de remerciement. C'est vous qui les avez licenciés, c'est à vous de les remercier ».

Mme GAOUYER : « Pardon ? Je ne les licencie pas, cela fait partie de la fin d'un contrat et on renouvelle un contrat. On est clair, les gens qui nous accompagnent sont là pour le mandat de 6 ans pas pour 7 ans, 10 ans, 25 ans, il n'y a pas de droit comme cela, c'est à vous et cela vous permet en même temps, à l'occasion de clore le mandat de remercier les uns et les autres et de ne pas être prétentieux du résultat futur puisque vous étiez sûrement mandaté pour continuer le travail de la droite ici, à l'intérieur de la Mairie, c'était peut être un droit écrit.»

Mr BARBIER : « Je voulais également préciser au Conseil Municipal et à la population eudoise que nous avons remercié par courrier les membres de la commission extra municipale qui n'étaient pas reconduits et que nous l'avons fait oralement lors de la soirée d'ouverture du Théâtre. D'autre part, le membre de l'opposition qui siège à cette commission, c'est Mr VITAUX, effectivement il a été élu en Conseil Municipal tout à fait démocratiquement.»

Mme GAOUYER : « Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Nous allons donc clore cette réunion en vous précisant que le prochain Conseil Municipal aura lieu le 24 octobre 2008 à 19 h 15. »

La séance est levée à 18 h 50.

-=-=-